

Maniabilité combinée national 2018

Sont admis à concourir les chevaux de trait poitevin et les mules inscrites au registre d'élevage de la Mule Poitevine, ainsi que les Baudets du Poitou (avec une adaptation pour la vitesse) , mâle, femelle et hongre, âgés de 3 ans ou plus. Pour les attelages en paire, l'attelage doit être constitué de deux animaux de même race. Pour la sélection pour le trophée Trait sportifs, les animaux d'une même équipe sont menés ou conduits par le même meneur pendant les deux épreuves.

1/ Terrain de maniabilité

L'emplacement des quilles doit être tracé au sol afin que la position et l'axe de l'obstacle soit la même pendant toute l'épreuve. Le parcours de maniabilité, en terrain clos. La surface de la carrière doit être équivalente ou supérieure à la surface d'une carrière mesurant 100 m x 40 m

2/ Personnes sur la voiture

Le nombre et la place des équipiers sont indiqués ci-dessous :

Attelages Paire 1 équipier Derrière le meneur

Attelages Solo 1 équipier Derrière ou à côté du meneur si voiture à 2 roues sans panier de groom

Aucune personne ne peut être attachée au véhicule de quelque manière que ce soit pendant les tests.

Il est interdit de changer d'équipier en cours de test sous peine d'élimination.

En marathon et dans les obstacles type marathon de la maniabilité combinée, le coéquipier peut communiquer avec le meneur et se mettre debout avec les voitures à 4 roues et avec celles à 2 roues munies d'un panier de groom.

En maniabilité combinée avec une voiture à 4 roues, le coéquipier peut par mesure de sécurité changer de côté dans les enchainements de portes de maniabilité. Si il reste debout, décale la voiture ou parle, les pénalités de maniabilité s'appliquent.

3/ Tenue et équipement du dressage

Le concurrent doit dérouler son dressage en ayant en main un fouet adapté au type de son attelage dont la mèche doit être suffisamment longue pour pouvoir toucher tous les poneys / chevaux.

Les tenues des concurrents et des équipiers doivent être en rapport avec le style de la voiture et du harnais et être au couleur de l'association (Pantalon noire et haut bleu ciel).

Les meneurs doivent porter une veste, un tablier, un couvre-chef et des gants. Les équipiers doivent porter une veste, un couvre-chef et des gants.

Le Président du jury peut décider :

- que dans certaines circonstances, la veste n'est pas nécessaire,
- d'autoriser les vêtements de pluie et le retrait des tabliers en cas de forte pluie.

4/ Tenue et équipement de la maniabilité combinée

Une tenue moins formelle est admise pour les meneurs et les équipiers, mais devra correspondre au code couleur de l'association (pantalon noir et haut bleu ciel). Les shorts ne sont pas autorisés. Toutes les personnes à bord de la voiture, doivent porter un casque et un gilet de protection aux normes, un porte-dossard et une fiche médicale FFE. Toute infraction entraîne l'élimination. Fouets, gants et tablier sont facultatifs.

5/ Normes du harnachement

5.1/ généralités

Les chevaux doivent être correctement attelés à la voiture à l'aide de timons ou de brancards avec courroies ou chaînettes, de traits et de guides.

L'utilisation du même harnais sur les différents tests n'est pas obligatoire, cependant ils doivent être adaptés aux chevaux ainsi qu'au test et à ses exigences de sécurité.

Les bandes et les protections ne sont pas autorisées en dressage.

Il est interdit d'attacher les queues à la voiture ou à une partie du harnais à l'exception du culeron rigide.

Lors des tests en attelage Solo, le harnais est équipé de reculements.

5.2. Brides, embouchures, bonnets, bouchons

L'utilisation d'une bride sans mors hackamore ou son utilisation conjointement avec un mors est interdite.

Les anti-passes langue peuvent être autorisés en cas d'usage correct. Attacher la langue est interdit.

Des éléments indépendants ne peuvent pas être ajoutés autour du mors s'ils sont susceptibles de porter atteinte au bien-être des poneys/chevaux.

Seules les rondelles lisses sur les deux faces sont autorisées.

Les nosebands, muserolles ou tout autre équipement diminuant ou semblant diminuer la libre respiration du cheval ne sont pas autorisés.

Les œillères ou tout autre équipement diminuant la vision vers l'avant du poney/cheval ou irritant les yeux ne sont pas autorisés.

Les bonnets et les bouchons d'oreilles sont autorisés. Les bonnets doivent permettre le libre mouvement des oreilles et ne doivent pas être attachés à la muserolle ou au noseband.

5.3. Enrênements et effets de levier

Tous les types d'enrênements et guides auxiliaires sont interdits lorsque les poneys/chevaux sont attelés. Les clés de sellette, clés de surcou, anneaux ou tout autre équipement ayant un effet de levier extrême sur les rênes, sur les guides ou sur le mors ne sont pas autorisés.

5.4. Paire

En attelage Paire si la voiture n'a pas de frein, le harnais est équipé de reculements.

Le timon et des chainettes doivent permettre le libre mouvement des poneys/chevaux. La mesure des chainettes se fait du milieu de la tête du timon jusqu'au bout de la chainette, attache rapide comprise.

La tête du timon et le joug de timon ne peuvent pas être en retrait de l'épaule.

Les volées sont uniquement reliées par une alliance attachée sur les bricoles ou les colliers ainsi que par les guides.

Aucun dispositif de harnachement entre les timoniers et les chevaux de volée ne doit gêner la vision des timoniers.

Les traits ne doivent pas se croiser.

En dressage, les palonniers ne doivent pas chevaucher l'axe de la voiture

6. Normes des voitures

La voie initiale des voitures doit être au minimum de 125cm. Les concurrents peuvent faire mesurer officiellement leurs voitures avant le premier test du concours. La voie au sol correspond à la dimension mesurée par terre entre les jantes extérieures des roues arrière.

En épreuves solo de maniabilité combinée, les voitures ayant une voie au sol de 138cm ou plus sont tolérées. L'engageur doit avertir l'organisateur au moment de la clôture des engagements qu'il participera avec ce type de voiture et lui transmettre la voie exacte.

7. Norme technique du test de maniabilité combinée. (Normes maximum sauf mention particulière)

Distance 1100 m. Vitesse 220 m/min. Nombre de portes 16 à 19. Nombre de combinaisons 2 (zig zag, Serp, L), largeur obligatoire des portes : 150 cm simple 160 cm paire. Obstacle type marathon :2. Nombre porte/obstacle : 4.

8. Aménagement d'horaires de passage

Toute demande d'aménagement d'horaire doit être notifiée par le meneur avant la date indiquée sur le site d'engagement en envoyant un email à l'organisateur.

9. Déroulement de la maniabilité

La distance entre la ligne de départ et la première porte ainsi que celle entre la ligne d'arrivée et la dernière porte doivent être comprise entre 20m et 40m. La distance minimale entre 2 portes simples est de 12m

Dans une combinaison, un concurrent ne peut pas être pénalisé de plus de 6 points dans un double A et B, de 9 points dans un triple A, B et C et de 12 points dans une Serpentine, Zigzag, Vague, Double Boîte ou Double U : A, B, C et D par passage, plus les pénalités de reconstruction et de désobéissance.

10. Obstacle de marathon :

Chaque obstacle peut comporter jusqu'à quatre portes.

Si les portes doivent être passées dans un ordre donné, elles sont marquées par des lettres successives A, B, C, D.

Les éléments dans les portes doivent mesurer au moins 1,30 m de hauteur, sauf dérogation accordée par le Délégué technique ou le Chef de piste.

La largeur des portes ne peut pas être inférieure à 2,50 m. Une porte est considérée franchie lorsque la totalité de l'attelage chevaux et voiture, y compris l'essieu arrière, est passée entre les deux fanions rouge et blanc.

- Parcours de maniabilité, en terrain clos. La surface de la carrière doit être équivalente ou supérieure à la surface d'une carrière mesurant 100 m x 40 m.
- Le parcours est composé de 16 à 19 obstacles numérotés, dont 1 à 2 obstacles type marathon.
- Les obstacles type marathon sont jugés comme tel depuis la porte de maniabilité qui précède jusqu'à celle qui suit l'obstacle de marathon.
- Chaque obstacle type marathon compte pour un numéro.

Exemple : pour une porte de maniabilité en numéro 5, un obstacle de marathon en numéro 6 (A B C D) et une porte de maniabilité en numéro 7. Entre la porte 5 et 7 les pénalités des obstacles de marathon hors pénalités de temps et de phase s'appliquent.

Le coéquipier peut se lever après le franchissement de la porte 5 et doit se rasseoir avant le franchissement du 7.

11. Pénalités:

11.1 Pénalités dans la maniabilité :

Dépassement du temps accordé 0,25 pts / seconde

Lorsque le concurrent est sur la carrière, que le président du jury a sonné pour signifier le départ au concurrent et qu'il ne prend pas le départ dans les 45s, le chronomètre démarre.

Les lignes de départ et d'arrivée sont neutralisées entre le moment où le concurrent a passé la ligne de départ et celui où il a franchi la dernière porte.

Les équipiers ne sont pas autorisés à se mettre debout derrière le meneur, à lui indiquer le parcours ou à lui parler sauf s'ils ont mis pied à terre, sous peine de pénalités.

Le concurrent encourt des pénalités jusqu'à ce que l'ensemble de l'attelage ait franchi la ligne d'arrivée.

Le jury peut infliger une sanction à tout concurrent qui passe un obstacle numéroté après avoir franchi la ligne d'arrivée.

Si un concurrent renverse ou fait tomber un élément d'un obstacle qu'il n'a pas encore franchi, le Président du jury sonne la cloche, arrête le concurrent et le chronomètre pendant la reconstruction de l'obstacle. Le chronomètre redémarre quand le concurrent repasse là où la destruction a été commise.

Un concurrent a franchi la porte d'un obstacle quand tout l'attelage est passé entre les fanions.

Si l'attelage ne passe pas en entier entre les deux fanions rouge et blanc, le Président du jury sonne la cloche et arrête le chronomètre pendant la reconstruction de l'obstacle.

Lorsque le jury sonne la cloche ou le signal, le concurrent doit s'arrêter immédiatement. S'il ne s'arrête pas, le jury sonne une deuxième fois. Si le concurrent ne s'arrête toujours pas, il est éliminé. L'équipier est autorisé à aviser le meneur que le signal a retenti.

Si le jury n'est pas sûr qu'un obstacle a été correctement franchi, il laisse le concurrent terminer son parcours. Le jury peut prendre sa décision à la fin du parcours.

Un concurrent peut traverser le tracé d'une combinaison ouverte sans encourir de pénalité sauf en cas de destruction.

11.2. Listes de pénalités :

Prendre le départ et franchir une porte avant la cloche 10 points et nouveau départ

Montrer un obstacle à son poney /cheval avant le départ 10 points

Tenter de passer un obstacle avant le départ Elimination

Equipier ne restant pas assis à sa place une fois la ligne de départ franchie et avant de franchir la ligne d'arrivée 5pts

Equipier se servant des guides, du fouet ou du frein 20 points à chaque fois

Equipier donnant des indications : paroles et/ou gestes 10 points (pénalisé qu'1 fois)

Portes ou éléments d'obstacle renversés avant leur ordre de passage 3 points + 10 secondes

Portes ou éléments d'obstacle renversés déjà franchis 3 points

Erreur de parcours : oubli d'une porte, ordre de passage des portes non respecté Elimination

Ligne de départ ou d'arrivée non franchie Elimination

Chute d'un ou de deux éléments dans le même obstacle simple 3 points

Faire tomber un élément d'une combinaison, par élément 3 points

Franchir un obstacle dans le mauvais sens ou dans le mauvais ordre Elimination

1e désobéissance 5 points

2e désobéissance 10 points

3e désobéissance élimination

Meneur mettant pied à terre, à chaque fois 20 points

Equipier mettant pied à terre, la première fois 5 points

Equipier mettant pied à terre, la deuxième fois 10 points

Equipier mettant pied à terre, la troisième fois Elimination

Equipier menant un poney / cheval dans un obstacle (mise pied à terre comprise) 25 points

Concurrent ou équipier(s) attachés à la voiture Elimination

Véhicule renversé Elimination

Aide extérieure Elimination

Ne pas s'arrêter après un deuxième avertissement Elimination

11.3/ Pénalités spécifique aux obstacles de marathon

Déplacer ou faire tomber un élément renversable 2 points

Usage abusif du fouet dans un obstacle 5 points

Empêcher un élément renversable de tomber 10 point

Erreur de parcours corrigée dans un obstacle 20 points

11.4 - Harnais cassé

Si, entre les lignes de départ et d'arrivée, un timon, un brancard, l'éventuelle barre en Club, une roue cage, les guides, les traits ou les chaînes cassent ou se détachent, ou si un poney / cheval passe une jambe par-dessus un trait, le timon ou un brancard, le Président du jury sonne la cloche et arrête le chronomètre.

Le meneur doit alors faire descendre un équipier pour effectuer la réparation. Quand la réparation est effectuée et que l'équipier est remonté sur la voiture, le président du jury sonne et redémarre le chronomètre. L'attelage est pénalisé pour mise pied à terre de l'équipier.

11.5 - Mise pied à terre

On considère que le meneur et les équiépiers mettent pied à terre chaque fois qu'ils posent les deux pieds sur le sol.

Les équiépiers doivent être sur la voiture lors du passage dans chaque obstacle. Exception : un équiépié ou les équiépiers peut / peuvent mettre pied à terre pour aider les poneys / chevaux dans un obstacle.

Un équiépié peut aider le meneur en menant un poney / cheval dans un obstacle en main. Le concurrent est pénalisé de 25 points, mise pied à terre comprise. Le ou les équiépiers doivent remonter en voiture avant l'obstacle suivant.

11,6 - Désobéissance

Il y a désobéissance lorsque :

- un concurrent essaie de franchir un obstacle et que ses poneys / chevaux dérobent au dernier moment sans toucher aucune partie de l'obstacle,
- le Président du jury estime que le concurrent a perdu le contrôle de son attelage.
- l'attelage complet marque un temps d'arrêt
- l'attelage complet ne passe pas entre les fanions d'obstacle
- l'attelage sort d'une combinaison multiple : n'utilise pas le chemin le plus direct, fait un cercle ou une volte pour aller d'une porte à la suivante au sein même d'une combinaison
- l'attelage recule

En cas de désobéissance dans une combinaison ouverte sans qu'il n'y ait de faute pour élément tombé le meneur doit continuer son parcours et il est pénalisé d'une désobéissance.

Par exemple : désobéissance devant la porte B d'un zig-zag sans destruction, le concurrent poursuit directement vers la porte B. S'il reprend à une autre porte il est éliminé. Si un concurrent subit une désobéissance sur un obstacle et renverse une partie de cet obstacle il encourt seulement des pénalités pour la désobéissance et 10 secondes seront ajoutées pour la reconstruction. Le chronomètre redémarre dès que la tête du 1er équidé de l'attelage s'engage dans l'obstacle reconstruit ou dans le premier élément de la combinaison si la désobéissance avec balle tombée est commise au sein d'une combinaison.

En dehors de combinaisons ouvertes, faire une volte, dépasser la ligne ou recouper sa ligne n'est pas considéré comme une désobéissance.

11.7- Refus

Un poney / cheval est considéré comme au refus lorsque, quels qu'en soient le moment et la raison, il refuse de se porter en avant, fait demi-tour, se pointe, etc.

Le refus est pénalisé comme une désobéissance

12 –Sélection pour le Trophée Trait sportif

Le classement est effectué en totalisant les points obtenus à chacune des deux épreuves par les n équipages (mules et chevaux ensemble) participants aux deux épreuves, selon le décompte suivant :

Classement	Points
Equipage classée 1 ^{ère}	n
Equipage classée 2 ^{ème}	n-1
Equipage classée 3 ^{ème}	n-2
...	...
...	...
Equipage classée avant dernière	2
Equipage classée dernière	1

Les équipages classés ex æquo à l'une des 2 épreuves se partagent également les points qu'ils auraient obtenus, s'il avait été possible de les distinguer.

L'équipage ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue des deux épreuves est sélectionné pour le trophée « Trait Sportifs », le deuxième est suppléant. En cas d'ex æquo, c'est l'épreuve de traction qui permet de départager les équipages. Le jury se réserve toutefois la possibilité d'organiser une épreuve spécifique pour départager les concurrents